paix, et an demandant l'opision du gouver-nement relativement aux traités qui lient l'Appleters

Lord Derby déclare qu'il doit répondre

Il existe sans doute des causes d'appréhen-sions motivées par les sentiments laissés en France et en Allemagne par la guerre. La France, dit-il, désire reprendre le territoire perdu, l'Allemagne veut garder ce qu'elle a acquis par la force des armes.

Jusqu'à présent, d'après teutes les com-munications reçues de toutes les parties de l'Europe, Lord Derby ne voit pas une seule cause sérieuse de guerre dans un avenir im-

Dans le cas où une menace de guerre apparaîtrait, le gouvernement anglais ferait pour le maintien de la paix tout ce qui est possible, sans cependant prendre part à la lutte, si l'intérêt national ne l'exigeait pas. Tout traité international, ajoute le ministre, est devenu inapplicable dans les temps actuels; il deviendrait une question ouverte; mais les engagements internationaux con-tractés par l'Angleterre dans les dernières années seront considérés comme engageant l'honneur et la bonne foi de l'Angleterre.

Lord Derby termine en déclarant qu'il n'est pas possible de communiquer aucune partie de la correspondance.

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous recevons la lettre suivante, que nous nous empressons d'insérer :

Monsieur le Rédacteur du Journal

Roubaix, le 5 mai 1874. C'est pour nous un devoir de vous signa-ler le fait suivant qui honore l'honnête ou-

vrier qui en est l'auteur : Un jeune employé de chez nous que nous avions envoyé hier en ville, acquitter une somme de fr. 3,430 (en billets de banque), perdit cette somme vers une heure et demie de l'après-midi, dans la rue de Jean-Ghis-

lain.
Un ouvrier rattacheur, Agé de 22 ans, le nommé Ferdinand Lazou, demeurant rue de la Vigne, en sortant de son travail vers 6 la Vigne, en sortant de son travail vers 6 heures du soir, trouva ces 3,450 francsr, en-fermés dans un sac de toile grise, presque au moment où le crieur public venait de les publier, et alla les déposer aussitôt entre les mains du commissaire-central de police.

Quoique nous l'ayons largement récompensé, nous ne nous croyons pas encore quittes envers lui; comme ces actes de pro-bité ne sauraient jamais être trop publiés, nous venous, Monsieur le Rédacteur, vous prier de signaler celui-ci dans votre journal. Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération

A. MICHEL et C.

Le département du Nord est représenté, au Salon de 1874, par cinquante-deux exposants, dont vingt-cinq peintres, cinq dessinateurs ou aquarellistes, dix-sept sculpteurs, deux architectes, un graveur et deux lithographes. Le nombre de leurs ouvrages réunis s'élève à quatre-vingt-onze, ce qui forme la quarantième partie des œuvres re-

Une rencontre à l'épée a eu lieu ven-dredi dernier sur la frontière belge, à Mons, entre deux gentilshommes francais, MM. de M... et le comte de Lant... de Ga... Ce duel avait pour cause une divergence d'opinion entre les deux combattants au sujet du prétendant don Carlos, que le comte de L... avait servi en qualité d'aide-de-camp au commencement de l'insurrection carliste.

Après plusieurs passes, M. le comte

blottit, avança la tête, et ses regards plongèrent dans le chemin creux.

Ce n'élait, à vrai dire, qu'une étroite ravine, où l'eau ruisselait en ce moment sur les cailloux. A part ce murmure, Madeleine n'entendit rien. Rien ne bougeait dans la brume.

Le messager, cependant, avait dit : « Je partirai entre chien et loup, guettez mon passage à la nuit close. » Or, il faisait nuit noire, c'était l'heure. Tout à coup, du fond du val, un bruit

de pas monta. Il s'y mèlait comme le roulement d'une voiture. Madeleine devint plus attentive en-

Bientôt, au milieu du brouillard, elle distingua la haute taille du vieil Hon-neck. Il passa au-dessous d'elle, tout près d'elle.

Derrière lui, un autre homme, son fils probablement, poussait une brouette. Elle paraissait lourdement chargée. De grandes ramées de sapin la recou-vraient, frélant les deux berges de la

En dessous, qu'y avait-il?
Parvenu au débouché du chemin, le vieux ségare dit à voix basse :
— Attends, fils! Il est bon de s'assurer que les gardes et les geadarmes ne

chevauchent pas cette nuit. Et Madeleine l'entendit s'éloigner en armant sa carabine.

Le fils, après avoir posé la brouette, Tant de précautions ne révélaient-elles

pas un commerce criminel?

— Ah! je le tiens donc enfia! pensait

Et jamais la courageuse femme ne

ele alia , withitawasalin and anang tan

de L... a été blessé au poumon, assez grièvement même pour que ses amis sient cru devoir le faire transporter en ville, son état ne permettant pas de le ramener à Paris, où il habite.

Le docteur Deniaux, qui l'avait ac-compagné, n'est pas rentré non plus, et a cru devoir rester avec son malade.

On nous annonce qu'hier une partie des ouvriers rubaniers de Comines, en grève depuis quelque temps, ont dû reprendre leur travail.

Il n'est pas exact, dit, de son côté, le Progrès du Nord, qu'une partie des ouvriers rubaniers de Comines, actuellement en grève, aient repris leur travail ep iis lundi.

Ont été jugées dans la première partie de l'audience correctionnelle les affaires suivantes :

Le 23 avril, Jean Vanmolle, de Roubaix, voulait emporter des objets mobiliers appartenant à son père. Celui-ci s'y opposa. Jean obéit, mais quelque temps après, il chercha noise à son père. Une lutte s'engagen à laquelle prirent part la famme de Jan et une voisine. On joua des poings, des pieds et des sabols. Le père Vanmolle a été assez grièvement blessé; un mois de prison à Jean ; quinze jours à sa femme et six jours à la voisine.

Un boulanger de Wattrelos, H. Callens, après s'être amusé le 9 mars avec plusieurs smis, eut, dans le cabaret Dubrulle, une discussion avec un nommé Tiberghien. On allait en venir aux coups. Callens s'approchant du comptoir saisit une cannette et se mit à frapper à coups redoublés en criant : Remplissez le pot. Le comptoir a été brisă. Ce qui est plus sérieux, c'est que la femme Dubrulle a reçu un coup si violent de pot sur le bras qu'il fut cassé. Cette blessure par imprudence amène Callens devant le tribunal. L'inculpé jouit d'une excellente réputation. La femme Dubrulle se porte partie civile et demande 500 fr.de dommagesintérèts. - 25 fr. d'amende et 400 fr de dommages-intérêts.

Nous avons rapporté que le 12 avril une voiture fut arrêtée vers huit heures du soir sur la route de Lezennes à

M. Parmentier, cultivateur à Wasquebal, reconduisait en voiture à Ronchin, sa sœur, Mme Duponchel, cutti vatrice, et ses quatre enfints, dont l'afné n'a que sept ans. Sur le territoire de Ronchin, quatre individus se placè-rent devant la tête du cheval.

M. Parmentier les pria de se retirer. lis ne tinrent pas compte de cette observation. Il descendit et renouvela sa prière. Au même instant le cheval partit au galop. Mme Duponchel et ses enfants poussaient des cris affreux. Heureusement, il n'y avait plus que cinq minutes à parcourir pour arriver à la ferme Duponchel, vers laquelle se dirigea le

Mme veuve Duponchel prévint son mari que quatre mauvais sujets étaient en train de maltraiter son beau-frère. Il sortit armé d'une fourche pour défendre son frère, qu'il trouva dans un pitoyable état. Il avait la figure en sang et les vetements en lambeaux et avait reçu de nombreux coups. Deux des malfai teurs avaient pris la fuite. Il ne restait plus sur le terrain que E. Delatour et E. Prouvost, M. Duponchel eut peutêtre fait usage de sa fourche s'il n'eût

s'était sentie au cœur un pareil espoir. Le véritable assassin allait être décou-Au bout d'un quart d'heure environ,

Honneck reperut. - Rien de suspect! dit il, et voici

notre homme... Ecoute! A plusieurs reprises, le claquement d'un fouet passa dans l'air. Puis, on roulement de la charrette. qui ne tarda pas à s'arrêter à l'endroit convenu.

- Arrive !... avait dit le ségare à Vivement, la charrette avait rejoint le

charriot. -Est-ce encore du fameux? fit le messager, en avançant le haut du corps en dehors de sa bâche.

Jugez-en l républiqua le père Hon-neck, qui venait d'allumer une lanterne

(A suivre)

## DENTS ET DENTIERS

PERFECTIONNES felicitant la prononciation et la mastication ne nécessitant ancune extraction de racine of so powant sans aucune douleur.

Succès garanti.
i ENTS et DENTIERS, système américain SANS RESSORTS
Spécialité pour la conservation des dents
malades par la matiscation.

HALLEN-ADLER DENTISTE ss. rue d'Angleterre, LILLE

reconnu Delatour. Ces deux mauvais aujets ont eu l'audace de revenir à la ferme le soir même frapper à la porte de M. Duponchel, et de s'écrier : « Demain, nous le tuerons, ce Duponchel.

M. le substitut Dupont fait ressortir la gravité de cette attaque, d'où pouvaient résulter de grands malheurs. Il dit que M. Parmentier a apporté la plus grande patience, qu'il n'y a pas eu de provocation de sa part, et il demande une sévère application de la loi.

Ils sont condamnés tous les deux à deux mois de prison et 16 francs d'a-

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 3 Mai 1874. Sommes versées par 163 déposants, dont 34 nouveaux, Fr. 23,929...

Les opérations du mois de Mai sont suis vies par MM. Louis Watine et Charles Bourbier, directeurs.

Etat-Civil de Roubaix. - Déclara-TIONS DE NAISSANCES DU 5 mai 1874. — François Weytens, rue de la Guioguette. — Sophie Lefebvre, rue du Moulin-de-Roubaix. — Marie Masco, rue de l'Arc. — Charles Vander Velden, rue de Solférino. — Laure Foveau, rue Pellart. — Gustave Danneels, rue d'Arcole. — Edouard Debuire, place du Trichon. — Georges Dutilleul, rue d'Ar-

Mariage du 5 mai 1874. — Jules Caste-lain, 27 aus, employé de commerce, et Elisa

Vandenberghe, 20 ans. modiste. Déclarations de décès du 5 mai 1874. — Philomène Vanhecke, 25 ans. ménagère, rue de la Banque. — Edouard Hubeau, 1 an, su Pile. — Marie Schamps, 1 an, rue de Lille. — Marie Leclercq, 78 ans, servante, place de la Liberté. vante, place de la Liberté.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille CATEAUX DUVI-VIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mon-sieur CLÉMENTIN CATEAUX, décédé à Roubaix, le 5 mai 1874, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister à la messe de convoi qui sera célébrés le jeudi 7 mai 1874, à neuf heures, aux vigiles qui seront chantées le mème jour, à cinq heures et demie, et aux convoi et service solennels quiauront lieu le jeudi 7 mai, à 9 heures 1/2 en l'église Saint-Martin

L'Assemblée à la maison mortuaire, Grande-

OBIT SOLENNEL auniversaire sera célébréen l'église de Launoy, le lundi 11 mai 1874, à dix heures, pour le repos des âmes de Monsieur Alphonse PARENT, décédé à Lannoy, le 7 juin 1871, à Tâge de 38 ans, et de Monsieur Alfred PARENT. lieutenant au 46° régiment de la garde mobile, mort glorieusement à la bataille de Saint-Quentin, le 19 janvier 1871, à l'âge de 24 ans

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PRIX DU PAIN POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS

PAIN DE MÉNAGE. Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, è. . . PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ Le pain d'un kilogramme et demi est

remplacé par la nième quantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à. . . . . PAIN DE FLEUR DIT PAIN FRANCAIS Composé defleur de première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à. 

le 4Mai 1874. Publié le 29 Avril 1874. Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.

Cour d'Assises du Nord. Présidence de M. Sauvage. Ministère public : M. Bagneris, avocat général.

Audience du i mai (Suite).

Affaire. - Tentative d'infanticies. Le jury rapporte un verdict de non cul-pabilité; en conséquence l'accusée est immé-diatement mise en liberté. Défenseur: M. Legrand Bagnéris.

L'accusé est le sieur Adolphe Houzé, agé de 40 ans, marchand d'engrais à St Amand.
Vers la fin de 1873 il s'était mis en rapport d'affaires avec un sieur Pitra, négociant en engrais à Lille. Les premiers euvois furent payés régulièrement par Houzé, mais cette exactitude dans ses engagements dura peu et bientôt les effets tirés sur lui par le sieur

Pitra revinrent impayés.

Pitra lui ayant demandé de le couvrir par des valeurs qu'il ferait escompter, Houzet lui remit divers effets parmi lesquels se trouvait un billet à ordre de 350 francs payable le 30 décembre 1873, et tiré sur un sieur Decourrière, boulanger à Mortagne. Sur l'observation que le billet n'était pus accepté, l'accusé le reprit et le rapporte le leademain, revêtu d'une fausse acceptation.

A l'échéance, Decourière refusa de 16 payer et déclara ne l'avoir jamais acceptés l'accusé reconnaît qu'il est l'auteur le la fausse acceptation, mais il déclare qu'il n'a agi ainsi que parce qu'il espérait avoir les fouds nécessaires au jour de l'échéance. Déclaré non-coupable, l'accusé est mis

Défenseur, Mo Louis Legrand.

Audience du 5 mai 1874. Ministère public M. MAURICE, substitut. 1re Affaire. — Attentat à la pudeur. (Huis-clos.)

Le nommé Grétry, agé de 22 ans, déser-teur belge, est accusé d'avoir commis à Roubaix trois attentats sur une petite fille agée de 8 ans.

Déclaré coupable avec le bénéfice des circonstances atténuantes, Grétry est con-damné à la peine de quatre années d'emprisonnement

Défenseur Me Barbedienne.

2º affaire. - Avortement. (Huis-clos.)

Les accusées qui ont à répondre de ce crime sont la femme Sainier, la veuve Barbier et la femme Porta, de Lille.

Défenseurs : Mes De Warenghien, du bar-reau de Douai; Houzé de l'Aulnoit, du barreau de Lille; Dalbertanson, du bar-reau de Lille.

L'audience continue

## Faits Divers

- Dans la nuit du 1er au 2 mai, dans la commune de Plassac, canton de Blaye (Gironde), une double tentative d'assassinat a 6té commise par le nommé Pierre D..., agé de 34 aus, sur les personnes de son père Jacques D.... agé de 69 ans, et de sa belle mère, Marie M.... agée de 67 ans, avec lesquels il demeurait.

Depuis l'age de douze ans, le fils D... était en butte aux tracasseries de ses parents et surtout de sa maratre, femme énergique,

violente même et âpre au gain, qui se plaignait de son peu d'activité et lui repro-chait « le pain qu'il mangeait! » Ils en vinrent à faire, comme on dit dans le pays: château à part, c'est-à-dire, que le fils D.... bien qu'habitant dans la même chambre que ses parents, apportait chaque

jour du dehors son pain et sa soupe.

Supportant patiemment, en apparence, toutes les petites vexations et même les mauvais traitements dont il était l'objet, il ne put s'y soustraire et n'eut pas l'énergie nécessaire pour se retirer dans la maisonnette voisine qui lui appartenait et qu'il tenait de

Cette souffrance continuelle engendra dans son esprit une haine sourde, une sorte de monomanie; il se figurait avoir des ennemis qui en voulaient à sa vie et, chaque soir en se couchant dans la chambre commune, il apportait près de son lit un instrument appelé serp au qui sert à cultiver la vigne et qui forme une véritable arme à double tranchant, très lourde, très large, recourbée à son extrémité et munie d'un côté d'une

à son extrémité et munie d'un côté d'une arête très-forte, également tranchante.

Le soir du 1se mai, vers dix heures et desnie, les époux D... dormaient, quand leur fils qui, suivant son habitude, n'était pas encore couché, se précipita sur eux sans qu'on sache par quel motif, et les frappa à coups redoublés de son terrible instrument.

Les deux vieillards, tout sanglants, se intérent en hea du litté arrenlament.

Les deux vieillards, tout sangiaus, se jetrernt en bas du lit et voulurent arrêter, le bras de leur fils qui continuait à les frapper, et qui bientôt, abandonnant son arme, les terrassa et se mit à piéticer leurs corps. La femme réussit à s'échapper et, par ses

cris, attira les voisins qui accoururent à

Pierre D. ne fit aucune résistance et se on tenta de dire avec le plus grand calm que ces gens là n'étaient pas ses parents, mais bien des assassins qui avaient voulu le

On s'est empressé de donner 'des soins aux deux vieillards, qui sont horriblement mutilés et qu'on désespère de pouvoir

Les investigations de la justice semblent établir que l'assassin est complètement fou.

- DÉCOUVERTE D'UN HAREM A ENGHIEN. - Sous ce titre, l'Evénement racente qu'un nommé (ou soi-di ant nommé) Stamès-Bey, ami d'un prince marocain et prétendu secré-taire particulier du sultan du Maroc, possédant tout l'in érieur engageant d'un perfait e gentleman , s'était donné comme . agent spécial de la colonisation des plaines de Fez-et promettait à qui voulait le suivre dans ces plaines imaginaires le prix du voyage au Maroc, les outils aratoires et les semences nécessaires, plus une somme de mille francs par tête, et caut francs par arpent de terre mis en culture pendant les cinq pre-mières anné s de la colonisation. Les solliciteurs abondèrent; mais Stamès Bey donna d'abord la préférence aux femmes et aux jeun-s filles qui désiraient s'embarquer. C'est ainsi qu'il engagea dix sept femmes, plus ou moins jeunes ou jolies, comme servantes pour le Harem du sultao. Mais au lieu de les diriger sur Maroc, notre homme les en-voyait tout simplement à Enghien, dans une villa qu'il avait louée à cet effet, et tous les jours it aliait les voir. Cependant, malgré le luxe qui les entourait et les attentions du seigneur Stamès-Bey, ses pensionnaires s'inquiétèrent de cette villégiature forcée et quelques unes se plaignirent aux autorités. On comprend l'étonnement que cette dénonciation preduisit à la préfecture qui, aussitôt, lança des agents sur la piste de cet étrange sultan. Lorsqu'on opéra la descente che Stames, ces dames ne montrèrent pas, parait-it, un très grand empressement à s'en aller; il fallut employer les raisonnements de la plus évidente logique pour les décider à quitter ce lieu de délices. Les scellés furent alors mis partout, et l'on commença la poursuite du don Juan marocain. Avant-hier enfin, Stamès-Bey, qui s'était prudemment détiguré en se coupant la barbe et en se grimant comme un comédien consommé, était ar été juste au moment où il prenaît une volture en face du Grand-Hôtel. - Parties a company to the section of the section o

Un manuscrit infort de Lacenaire. —
Le Figaro a raconté la mort d'une ancienne
courtisane, nommée « la belle Rosalie »,
qui s'est éteinte misérablement dans une
huttes en planches, 22, route de Châtillon.
Perquisition a été faite dans les papiers de
la défunte, et elle a amené une découverte

très curieuse : celle de plusieurs feuillets de la main du célèbre assassin Lacenaire.

Il y a quelques vers, des pensées philoso-phiques; mais le morceau le plus curieux est le récit d'une exécution à laquelle Lacenaire a assisté : Le voici, tel quel:

J'ai vu guilletiner plusieurs fois. La dernière, c'était à Versailles. On exécutait un pauvre diable du nom de Romain Poisson. Bonne figure, de gros yeux à fleur de tête, un regard limpide et franc. Il avait tué sa femme et ses deux enfants.

J'étais au pied de la machine quand il arriva avec le prêtre. Il regarda le couperet et M. l'exécuteur d'un air plutôt ahuri qu'effrayé, puis Trissonna en murmurant :

- J'ai froid! A ce moment, en effet, il pleuvait à

verse.

En parlant, il semblait se tourner vers moi, qui étais tout près de l'échafaud, à côté d'un municipal de mes amis. Je lui fis un petit signe amical de la tête, et il se mit à monter les degrès. Cela était glissant comme la pente du crime!... Poisson trébuchait, bien que les aides le soutinssent.

Merci, leur dit-il en arrivant en beut

haut.

A ce moment, la pluie se changea en grèle, et des grèlons gros comme l'ougle du petit doigt se mirent à tomber, éborgnant presque M. l'exécuteur et ses aides, qui s'en

sentirent tout démontés.

Je vis Romain Poisson dire quelques mots à M. l'exécuteur; il le priait évidemment de se dépêcher. On le boucla au milieu de la grêle. Tout cela se fit peu régulièrement.

Le couteau était tombé, et Poisson était déjà mort. Au même instant, la grêle rede-venait pluie. On eût dit que le Ciel avait voulu d'abord empêcher le crime légal en aveuglant M. l'exécuteur, ensuite en effacer

\*\*Bur et aces en lavant le sang à grande eau.

\*\*En revenant, j'essayai de faire quelques vers sur cet incident, mais j'étais un peu troublé. D'ailleurs j'avais rendez-vous avec Allard (?) et je renonçai à mes idées de poésie pour ce jour-là.

N'est-ce pas vraiment très curieux ?

- La TERRE DU SANG. - On lit dans un journal des Etats-Unis, l'Indianapolis

sentinel, le récit suivant :
Les héritiers des deux frères Jacques et François Lefèvre viennent de présenter au Sénat d'Indiana une pétition dans laquelle ils exposent que Jacques Lefebvre, arrivé dans l'Indiana vers l'année 1830, s'est établi dans le comité de Lawrence, près de Saint-Francisville, sur les rives du Wasbash.

Francisville, sur les rives du Wasbash.

Pendant quinze ans il a travaillé avec beaucoup d'activité et d'industrie sur sa ferme, coupant du bois qu'il vendait aux bateaux à vapour. En 1845, il fut tué d'un coup de fusil près d'une pile de bois qu'il avait préparée pour le premier steamer qui passerait. On fit une enquête, mais l'auteur de l'assassinat resta inconnu, et le souvenir de cet événement s'efface graduellement dans de cet événement s'effaça graduellement dans

» Huit ans plus tard, François Lefèvre vint de France recueillir ce qui pouvait ap-partenir à son frère, et il s'installa dans sa ferme. Mais quelques mois après, il fut tué d'un coup de fusil à la place même où Jac-

ques avait péri.

L'auteur de ce nouveau crime ne fut pas découvert, et on ne trouva pas un indice

qui mit sur se traces.

La ferme des Lefèvre se composait de soixante treiz e acres, et quoique depuis la mort de Jacques elle n'eut rien produit, les taxes ont é é régulièrement payées par les

» Ils ont, depuis le meurtre de François, a lls ont, depuis le meurire de François, fait de nombreuses tentatives pour la ven-dre; mais quoi qu'ils l'aient offerte à raison de deux dollars et demi l'acre, ils n'ont trouvé personne qui voulût risquer sa vie en habitant ce lieu funeste.

· C'est dans ces circonstances que héritiers Lefèvre demandent au Sénat d'ac-cepter le domaine au nom de l'Etat pour le consacrer à un usage public, à la condition qu'il portera le nom de « la Terre du sang », ou toute autre dénomination rappelant l'impunité du double meurtre qui a frappé leur famille. Ils demandent aussi la restitution des taxes qu'ils ont payées depuis 1845. Un bill dans l'intérêt des pétitionnaires a été présenté au Sénat d'Indiana.»

- Le Courrier des Etats-Unis contient un curieux document émané du capitaine Lemarié, qui commandait le navire transatlantique l'Europe. lors de son dernier et fatal voyage du Havre à New-York. (On sait qu'als suite d'une avarie grave, l'Europe a été abandonnée en mer par son équi-

rope a été abandonnée en mer par son équipage, huit jours avant que pareil sort n'arrivat à l'Amérique.

Selon ce document, le commandant Lemarié, après avoir embarqué ses passagers sur le bateau le Grecce, de Liverpool, se serait décidé à s'y rendre lui-même, accompagné de ses officiers et de son équipage, sur l'invitation expresse du second du navire argles, et sur le remesse formelle. rire anglais, et sur la romesse formelle, —
faite devant témoins par le capitaine de ce
même navire — de réintégrer, le lendemain
matiu, tout le monde à bord de l'Europe ai rien dans la nuit ne lui était sufrenu de

Or, au lieu de remplir scrupuleusement cette convention au terme convenu, le capi-taine du *Greece* donna, paralt-il, l'ordre à l'un de ses officiers de s'emparer du navire français comme d'une épave abandonnée et de le conduire en Angleterre. Toutes les protestation du commandant Lemarié, secondées par les réclamations de sen équipage, auraient été repoussées par le commandant

du bâtiment anglais.
Tel est, en abrégé, l'exposé du récit dent to-verse in the prior on substitution in and

N G 6

m

I

e

S

on qu ci be